

*Nouveaux gTLD
Solution de Registre*

afnic

Premier opérateur en France des services de registre sur internet, l'AFNIC a pour mission de diffuser ses expertises auprès de la communauté internet. L'AFNIC soutient ainsi pleinement le programme de création des nouvelles extensions et propose différentes solutions techniques de registres adaptées aux besoins des projets français, européens et internationaux.

Grace à l'expérience acquise par l'AFNIC, depuis 1998, sur la gestion opérationnelle et technique du .fr (2,2 millions de noms de domaine), au management, depuis 2009, de la candidature du .paris, et au lancement des extensions ultramarines françaises, l'AFNIC dispose d'une offre d'accompagnement et de gestion technique de registre incomparable.

L'AFNIC permet aux **entreprises et organisations** d'innover et lancer leur propre extension internet.

Une extension internet pour promouvoir sa **marque**, réunir ses **partenaires**, ses **employés**, ses **fournisseurs**, ses **clients**, et disposer de **technologies** essentielles pour soutenir les **innovations** de demain.

La solution AFNIC : une offre **claire**, une gestion **simple** avec les **garanties** de l'opérateur du registre national **.fr**, des extensions ultramarines comme le **.re** de la Réunion et du futur **.paris**.

Contexte

En 2012, Internet va connaître une évolution majeure. De nouveaux domaines de premier niveau (dit *Top Level Domain* ou *TLD*) vont être proposés et seront sélectionnés pour élargir la zone de nommage mondial. Les internautes auront demain le choix de naviguer sous ces nouvelles extensions.

Quels sont les avantages pour les utilisateurs ?

- ✓ *Plus d'accessibilité : caractères non latin (IDN), extensions génériques, grande disponibilité de noms de domaine.*
- ✓ *Plus de proximité : extensions géographiques*
- ✓ *Plus de clarté : extensions sectorielles, extensions de marque*
- ✓ *Plus de sécurité : extensions d'entreprise, DNSSEC*
- ✓ *Plus d'innovation : nouvelles utilisations des technologies DNS, Internet des Objets...*

Pourquoi une extension pour ma société ou ma marque ?

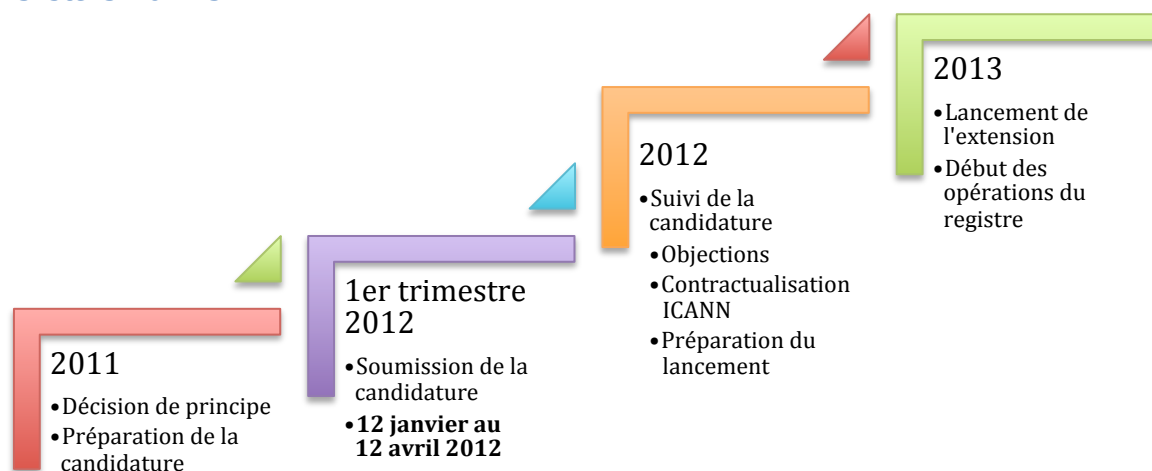
- ✓ *Promouvoir son image. Dans une logique de renforcement permanent de marque, une extension internet est un outil de visibilité, d'homogénéisation, d'innovation.*
- ✓ *Organiser une communauté d'utilisateur. Depuis l'organisation de ses services et de ses collaborateurs, l'identification et mise en valeur de ses partenaires jusqu'à la création d'un nouveau service aux clients.*
- ✓ *Investir dans de nouvelles technologies du numérique*
- ✓ *Participer à la gouvernance de l'Interne.*

Candidature : mode d'emploi

L'ICANN a publié le 19 septembre 2011 la dernière version du guide de candidature¹. Un site dédié aux futurs candidats a été également mis en ligne².

La candidature consiste en un questionnaire de 50 questions qui permettront à l'ICANN d'évaluer la nature de la future extension (communautaire ou ouverte), ainsi que la cohérence des éléments techniques, financiers et légaux.

Le calendrier



Le dossier de candidature ICANN

- 1-11 : Enregistrement du candidat
- 12-23 : Nature et objectifs de la candidature
- 24-44 : Questions techniques et opérationnelles
- 45-50 : Questions financières

La soumission de candidature se fait via un système informatisé officiel, le TAS. La date limite d'entrée dans le système est le 29 mars 2011. Cette entrée est conditionnée par le paiement des frais d'enregistrement, d'un montant de 5 000 US\$.

¹ <http://newgtlds.icann.org/applicants/agb>

² <http://newgtlds.icann.org/>

Système de notation

Le dossier sera jugé sur la pertinence et la cohérence des réponses aux questions ci-dessus. Deux panels d'experts seront respectivement chargés d'évaluer le dossier sur la partie technique opérationnelle puis sur la partie financière. Les questions peuvent être notées de 1 à 3. L'échec à une question (note 0) est éliminatoire.

Pour la partie technique, il faut obtenir un score de 22 points sur 30 possibles. Pour la partie financière, le score requis est de 8 sur 11.

Frais de candidature dus à l'ICANN

Enregistrement 5 000 US\$

Date limite d'entrée : 29 Mars 2012

Examen du dossier 180 000 US\$

Date limite d'entrée : 12 Avril 2012

Conditions de remboursement des frais de candidatures en cas de retrait.

	% des frais de candidature	Montant remboursé
21 jours calendaires suivant l'avertissement du GAC (« Early Warning »)	80%	148 000 USD
Après publication des candidatures jusqu'à la publication des résultats des évaluations initiales	70%	130 000 USD
Après publication des résultats des évaluations initiales	35%	65 000 USD
Après que le candidat ait passé la Résolution de conflits (« Dispute Resolution »), l'évaluation complémentaire (« Extended Evaluation »), ou la résolution de conflit(s) de l'extension (« String Contention Resolution(s) »)	20%	37 000 USD
Après que le candidat se soit lié à L'ICANN par un contrat de registre (« registry agreement »)	-	-

Tableau 1 - Conditions de remboursement des frais de candidatures en cas de retrait de l'offre

Pour découvrir comment l'AFNIC peut accompagner les projets gTLD,
contactez nous dès maintenant !

AFNIC

Immeuble International
2 rue Stephenson
78181 Saint Quentin en Yvelines cedex
France

Téléphone : 01 39 30 83 00

Fax : 01 39 30 83 01

Courriel: solutions@afnic.fr

